

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Comment faire sa demande ?



A partir du 11 septembre 2017, les dossiers de demandes de permis de conduire international seront à adresser par voie postale à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT-PCI
6 quai Ceineray—BP 33515
44035 Nantes Cedex1**

Pour être complet, le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- le CERFA n°14881*01 de demande de permis international renseigné et signé (à télécharger sur le site www.service-public.fr),
- un justificatif de domicile **de moins de 6 mois**,
- la copie couleur recto-verso du permis de conduire national,
- 2 photographies d'identité.

A ces documents s'ajoutent :

- si la demande est formulée par correspondance depuis la France :

- une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception,
- un justificatif d'identité en cours de validité (CNI, passeport),
- des justificatifs de résidence normale en France à la date de la demande (toute personne qui n'a pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),
- s'il y a lieu, justificatif de la régularité du séjour en France du demandeur.

- si la demande est présentée depuis l'étranger :

- un formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort,
- une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger (envoi par le consulat au domicile de l'utilisateur),
- une photocopie recto-verso d'un titre de séjour en cours de validité.



PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Comment faire sa demande ?



A partir du 11 septembre 2017, les dossiers de demandes de permis de conduire international seront à adresser par voie postale à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT-PCI
6 quai Ceineray—BP 33515
44035 Nantes Cedex1**

Pour être complet, le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- le CERFA n°14881*01 de demande de permis international renseigné et signé (à télécharger sur le site www.service-public.fr),
- un justificatif de domicile **de moins de 6 mois**,
- la copie couleur recto-verso du permis de conduire national,
- 2 photographies d'identité.

A ces documents s'ajoutent :

- si la demande est formulée par correspondance depuis la France :

- une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception,
- un justificatif d'identité en cours de validité (CNI, passeport),
- des justificatifs de résidence normale en France à la date de la demande (toute personne qui n'a pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),
- s'il y a lieu, justificatif de la régularité du séjour en France du demandeur.

- si la demande est présentée depuis l'étranger :

- un formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort,
- une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger (envoi par le consulat au domicile de l'utilisateur),
- une photocopie recto-verso d'un titre de séjour en cours de validité.

